

# Consultation sur l'avenir du Parc olympique 2011

Initiative du comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique

## Mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal

Transmis au comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique  
le 1er décembre 2011



## LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

---

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine culturel et naturel. Il exerce des fonctions de protection, de reconnaissance, de connaissance et de promotion du patrimoine montréalais. Ses principales interventions en matière de protection sont ses avis au conseil municipal sur des modifications au Plan d'urbanisme et sur des projets touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale en vertu de la Loi québécoise sur les biens culturels (LBC)<sup>1</sup>. Il contribue à la reconnaissance du patrimoine en se prononçant sur tout projet de citation d'un monument historique ou de constitution d'un site du patrimoine et en tenant des consultations publiques à cet égard. Moins formellement inscrites dans le mandat du CPM, ses missions relatives à la connaissance et la promotion du patrimoine montréalais se manifestent principalement par la diffusion de ses avis et mémoires et d'informations diverses sur son site Internet.

Il est aussi utile de rappeler ici qu'en vertu de la *Politique du Patrimoine de Montréal* (2005), le patrimoine est défini comme « tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre ». Le patrimoine culturel est constitué d'un volet matériel (patrimoine bâti, art public, patrimoine archéologique, mobilier, paysager et archivistique) et d'un volet immatériel (créations, connaissances et savoir-faire, pratiques, arts et traditions populaires encore vivants se rattachant à la vie en société et instruments, objets et artefacts qui leur sont associés). Quant au patrimoine naturel, il comprend les sites et ensembles naturels, les écoterritoires, les milieux riverains et aquatiques, les arbres de rue et certains parcs et espaces verts.

## QUELQUES CONDITIONS POUR LA MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

---

Le CPM appuie la position adoptée par le comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique à l'effet que « le Parc olympique est un des grands projets urbains qui ont marqué le paysage montréalais et la société québécoise », en introduction au document d'information accompagnant la consultation en cours. Tout comme le comité, il estime que nous avons la responsabilité collective de transmettre aux générations futures ce bien collectif, témoin historique majeur et icône du patrimoine, une responsabilité d'autant plus exigeante que ce site d'une ampleur exceptionnelle requerra des investissements tout aussi exceptionnels dans les prochaines années. Il souligne, pour apprécier l'ampleur de l'échelle dont il est question ici, que le Millenium Park de Chicago, présenté en annexe du document de consultation, occupe une superficie correspondant à seulement 20 % de celle du Parc olympique, ce dernier étant par ailleurs comparable au plus grand parc de Paris, le parc de la Villette<sup>2</sup>.

Le CPM approuve donc sans réserve la décision de la Régie des installations olympiques « d'amorcer une réflexion ouverte et globale sur l'avenir de ses installations, sur leur utilisation optimale de même que sur le Parc olympique dans son ensemble<sup>3</sup> ». Il apprécie la démarche qui a été retenue afin que cette

---

<sup>1</sup> *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4). Éditeur officiel du Québec.

<sup>2</sup> *Consultation sur l'avenir du Parc olympique 2011. Initiative du comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*. Document d'information sur la consultation. P. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 10.

réflexion fasse une large place à l'appréciation des citoyens montréalais et d'ailleurs. Il aurait néanmoins souhaité que la Ville de Montréal soit un partenaire à part entière de cette démarche compte tenu de la cohabitation d'équipements muséaux majeurs et en raison des importants enjeux urbanistiques reliés au Parc Olympique.

Les commentaires du CPM portent sur six aspects qu'il considère incontournables pour la réflexion sur l'avenir du Parc olympique : (1) une analyse de l'intérêt patrimonial du site et de ses composantes, (2) une problématique d'aménagement et d'urbanisme, (3) un projet en continuité avec l'histoire des lieux, (4) un cadre de référence pour l'aménagement et la gestion du site, (5) le stade, un enjeu à part entière et (6) une approche prudente dans les interventions à court terme.

### **1. Une analyse de l'intérêt patrimonial du site et de ses composantes**

Le Parc olympique n'est pas reconnu comme un patrimoine national ou municipal en vertu de la Loi sur les biens culturels. Il est toutefois désigné comme Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2005) et le stade olympique de même que l'ancien vélodrome (le biodôme) comme immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle.

Le CPM estime que si le Parc olympique doit demeurer vivant, à l'image de certaines de ses parties déjà abondamment utilisées, il doit d'abord conserver et mettre en valeur le patrimoine collectif qu'il représente. Bien qu'il soit désigné comme Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle, son intérêt patrimonial et celui de ses composantes n'ont pas été évalués. Ainsi, une documentation historique exhaustive doit être rassemblée et une évaluation de la valeur patrimoniale des lieux réalisée. Cette évaluation doit reposer sur l'analyse de la valeur intrinsèque des différents objets constitutifs de l'ensemble que constitue le Parc olympique (bâtiments, espaces attenants telle l'esplanade, espaces paysagers, etc.) ainsi que sur l'appréciation des rapports significatifs qui existent entre ces objets (perspectives, dégagements visuels, rapports de masse, cheminement, etc.).

L'analyse patrimoniale doit aussi intégrer une étude du plan d'ensemble d'origine et des modifications importantes effectuées au cours des années. Quelle vision avait été privilégiée au départ pour l'aménagement des lieux, notamment quant au paysage à créer ? Quels éléments temporaires ont été démantelés suite aux Jeux, laissant des secteurs vides et sous-exploités ? Quels éléments matériels et immatériels témoignent encore aujourd'hui de la vision initiale ? Quelle est leur degré d'intégrité ? La démarche en cours, au sein de la Ville de Montréal, pour la constitution du site du patrimoine du square Dorchester et de la place du Canada, lieu emblématique de Montréal, pourrait servir de référence à cet égard.

Suivant les diverses études historiques et patrimoniales, une démarche d'analyse doit être menée par un groupe d'experts afin de hiérarchiser l'information et déterminer ce qui devrait être conservé et réhabilité ou pourrait être transformé. De plus, le CPM souhaite que l'étude de l'intérêt patrimonial intègre une évaluation du potentiel de reconnaissance du Parc olympique à titre de site du patrimoine par la Ville et de classement du stade olympique comme monument historique par le gouvernement du Québec.

## 2. Une problématique d'aménagement et d'urbanisme

L'échelle du Parc olympique et sa relation à son environnement constituent des problématiques importantes (rapports de proportion, site en autarcie, topographie, accès et cheminements, etc.). Le CPM estime que des études spatiales et urbanistiques sont nécessaires pour comprendre la dynamique actuelle du lieu et les contraintes qui l'isolent de son environnement immédiat.

Dans un premier temps, les dimensions du Parc olympique et ses aménagements génèrent une confusion qui est d'autant plus grande que ce dernier n'accueille plus que rarement les foules importantes pour lesquelles l'ensemble a été conçu. Il en découle une perception déficiente des lieux que conforte l'absence de visibilité et de signalisation des accès. Par exemple, les sorties du métro sont situées en périphérie et tournent en quelque sorte le dos aux bâtiments et équipements. Une analyse approfondie du site doit par conséquent permettre de comprendre la dynamique des différentes composantes du site et leurs interrelations (équipements, esplanade, accès, circulations et jeux de niveau, etc.). Elle doit aussi permettre de préciser les usages et de hiérarchiser les espaces privés, semi-publics et publics sur le site.

Outre une réflexion sur le site, le CPM estime qu'il faille étudier le rapport du Parc olympique à son environnement afin d'explorer diverses avenues pour tisser des liens et « rapprocher » le tissu urbain, le réseau viaire et le cadre bâti environnants de même que le Jardin botanique et le parc Maisonneuve. Il importe en effet de considérer un large territoire qui inclura les quartiers résidentiels environnants, l'axe patrimonial du marché Maisonneuve ainsi que le Jardin botanique et le parc Maisonneuve, jusqu'au boulevard Rosemont au nord. L'enclavement du site avait d'ailleurs déjà été soulevé en 1977 par le Comité consultatif pour qui « (...) l'importance et les dimensions des constructions réalisées dans le Parc olympique imposent de considérer à la fois l'accessibilité à ses éléments à partir du réseau urbain et les capacités d'inter-relation de ces éléments les uns par rapport aux autres<sup>4</sup> ».

Le CPM estime que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Mercier — Hochelaga-Maisonneuve devraient être mis à contribution dans ces analyses, lesquelles devraient culminer vers une démarche de planification pour le secteur, par exemple un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Une telle démarche permettrait aux diverses instances de se positionner clairement quant à la vision d'avenir à préconiser pour le Parc olympique, en amont d'éventuels projets publics ou privés. Le CPM signale à cet égard que l'ensemble *Complexe et Village olympiques* est identifié au Plan d'urbanisme comme Secteur de planification détaillée.

## 3. Un projet en continuité avec l'histoire des lieux

Le CPM estime que l'avenir du Parc olympique doit capitaliser sur l'importance historique des lieux et sur sa valeur d'usage. Il rappelle à cet effet que le rôle emblématique et la vocation de prestige du lieu ont pris naissance bien avant le développement du Parc olympique. Comme l'indique l'historien Paul-André Linteau, l'administration Michaud-Dufresne avait au début du 20<sup>e</sup> siècle de grandes ambitions pour le site : « Un projet d'aménagement grandiose est proposé : piste de course, amphithéâtre, étangs, hôtels, galerie d'art, musée, bibliothèque, jardin botanique, aquarium, jardin zoologique, etc. La ville espère tirer

---

<sup>4</sup> Marsan, J.-C., A. Desautels, J. Gérin-Lajoie et M. Caron. 1977. *Le Parc olympique*. Rapport présenté à la Régie des installations olympiques, 7 octobre 1977. 102 p. + annexes. P. 10.

de l'exploitation de ce parc des revenus importants. La déclaration de guerre et les difficultés financières empêcheront la réalisation de ce plan.<sup>5</sup> » Aussi, *Le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* indique « Lorsque la ville de Montréal est choisie pour la tenue des Jeux olympiques d'été de 1976, on établit le principal site olympique dans le secteur. On concrétise ainsi la vocation de prestige du parc Maisonneuve, telle qu'elle avait été imaginée par les autorités municipales dans les années 1910. (...) Du côté de la rue Viau, le site est occupé par des équipements sportifs datant du début des années 1960, l'aréna Maurice-Richard et le centre sportif Pierre-Charbonneau, aux formes déjà novatrices en leur temps<sup>6</sup> ».

Le CPM estime que l'avenir du Parc olympique doit capitaliser sur l'identité unique du site et s'articuler autour du sport, de la santé et des sciences de la vie. En effet, puisque les équipements regroupés sous l'appellation *Espace pour la vie* devraient prendre plus d'ampleur dans les prochaines années, il nous apparaît important de développer une vision intégrée des usages et du positionnement pour conférer un caractère d'ensemble au Parc olympique. À cet égard, il faudra assurer une plus grande interrelation entre les différents équipements (stade, centre aquatique, jardin Botanique, Biodôme, cinéma StarCité, futur Planétarium, etc.).

Cette réflexion sur les usages et la complémentarité de l'offre devrait permettre d'identifier de nouvelles fonctions pouvant être accueillies sur le site et qui permettraient notamment de consolider le positionnement de l'ensemble, améliorer l'expérience des visiteurs, prolonger la durée des visites et augmenter la fréquentation du site.

#### **4. Un cadre de référence pour l'aménagement et la gestion du site**

Le CPM estime qu'une démarche doit être mise en place afin de définir un cadre de référence comprenant une vision, des orientations et des balises pour encadrer la gestion du Parc olympique, les futures interventions et la mise en valeur du site et de ses composantes significatives. Cette démarche doit prendre assise sur l'analyse de l'intérêt patrimonial du site et de ses composantes ainsi que sur les études spatiales et urbanistiques, et capitaliser sur la valeur d'usage du site liée à son histoire récente et plus ancienne. Elle devrait être menée par des experts et être multidisciplinaire.

La réalisation d'un cadre de référence est d'autant plus nécessaire que le comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique souligne qu'« au fil des ans certains bâtiments et lots ont été cédés par la RIO pour accueillir de nouvelles fonctions. Toutes ces interventions ont été menées à ce jour sans nécessairement suivre un plan ou une vision d'ensemble valorisant le potentiel et les qualités du site<sup>7</sup> ». Un cadre de référence est particulièrement indispensable dans un contexte de ressources financières limitées susceptibles d'entraîner des décisions hâtives et à courtes vues. Il doit permettre d'identifier les potentiels de développement et de mise en valeur foncière tout en fixant des critères pour assurer la cohérence d'ensemble et la pérennité des actifs à long terme. Le cadre de référence doit être à la fois un

---

<sup>5</sup> Paul-André Linteau (1975). *Histoire de la ville de Maisonneuve. 1883-1918*. Thèse de doctorat. Université de Montréal. Page 96.

<sup>6</sup> Source :

[http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche\\_zone.php?affichage=fiche&civique=2800&voie=750&est\\_ouest=&appellation=&arrondissement=6&protection=0&batiment=oui&zone=oui&lignes=25&type\\_requete=simple&id=1097](http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?affichage=fiche&civique=2800&voie=750&est_ouest=&appellation=&arrondissement=6&protection=0&batiment=oui&zone=oui&lignes=25&type_requete=simple&id=1097)

<sup>7</sup> *Consultation sur l'avenir du Parc olympique 2011. Initiative du comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique*. Document d'information sur la consultation. P. 9.

outil de gestion et un outil de planification qui comprend une vision globale, une stratégie d'intervention et une série d'actions à réaliser sur le long terme.

À cet égard, le CPM croit possible de tirer profit de l'exemple de l'Expo 67, qui a aussi fortement contribué à l'identité de la société montréalaise et québécoise mais dont on a fortement critiqué l'approche à courte vue ayant présidé à sa conception. Peut-on tirer des enseignements de l'évolution d'un site d'envergure caractérisé par des équipements temporaires et dont certains n'ont pas traversé le temps ? Aujourd'hui, quelle évaluation peut-on faire de la valeur patrimoniale des vestiges d'Expo 67 ? Quelle est la valeur d'usage de ce site ? Quelles leçons peut-on tirer de l'abandon dans lequel se retrouve la Place-des-Nations ?

La définition d'un cadre de référence devrait aussi apporter des indications claires face à de « nouveaux » enjeux, en particulier environnementaux, tels la lutte aux îlots de chaleur et la gestion durable des eaux de ruissellement. Il faudra assurer notamment que les solutions habituellement envisagées à cet effet, le verdissement par exemple, prennent en compte leurs effets sur l'intégrité des composantes qui mériteraient d'être conservées et mises en valeur pour leur intérêt patrimonial. Bref, le cadre de référence doit viser un équilibre entre l'intégrité patrimoniale du site, sa capacité d'accueil, les enjeux environnementaux qui n'existaient pas dans les années 1970 et les considérations économiques relatives à la viabilité des installations.

## **5. Le stade, un enjeu à part entière**

Le CPM estime que la vitalité du Parc olympique passe nécessairement par une utilisation accrue du stade olympique. La réflexion actuelle est en effet liée à la double réalité du stade et du site. Les contraintes et les potentialités de cet équipement majeur doivent être au cœur des préoccupations du comité-conseil. Le CPM recommande ainsi qu'une étude portant sur l'utilisation des autres stades olympiques ailleurs dans le monde soit élaborée pour constituer une base de référence. La réflexion devra nécessairement prendre en considération les retombées financières des possibles usages.

Constituant le témoin le plus significatif des jeux de 1976, le stade est un patrimoine collectif qui doit être géré de manière exemplaire. Le CPM signale à cet égard l'intérêt du plan de gestion d'Habitat 67 en cours d'élaboration, une autre icône montréalaise du patrimoine moderne dont la conservation pose des défis d'une grande complexité.

Par ailleurs, le CPM estime qu'il est indispensable de valoriser auprès des Montréalais et des Québécois l'architecture et les spécificités techniques de ce monument afin de lui assurer un rayonnement autre que celui qu'il connaît auprès des touristes étrangers.

## **6. Une approche prudente dans les interventions à court terme**

En terminant, le CPM s'inquiète des interventions à court terme visant à augmenter la fréquentation des lieux, tel le partenariat annoncé par le président-directeur général du Parc olympique pour réaménager et animer l'esplanade du stade olympique. Tout en comprenant l'objectif de mettre en valeur les installations olympiques afin d'en augmenter la fréquentation, il s'étonne que des investissements importants soient dédiés à des interventions sur les trois prochaines années, au moment même où une réflexion en profondeur est amorcée sur l'avenir du site. D'une part, une réflexion à long terme et la

définition d'orientations générales fondées sur une vision d'ensemble lui apparaissent incontournables, comme il l'a argumenté dans ces pages. D'autre part, il faut éviter que les interventions et aménagements qui pourraient être jugés nécessaires pour la tenue d'événements génèrent des altérations irréversibles sur des éléments contribuant significativement à la valeur patrimoniale du site.

C'est dans cet esprit que le CPM estime sage de respecter un principe de précaution en misant sur des interventions réversibles dans l'attente de données plus précises sur la valeur patrimoniale des différentes composantes du site, dont l'esplanade du stade ainsi que les parcours et les approches aux divers bâtiments. Il signale à cet effet que cet objectif paraît facilement réalisable; en effet, à Montréal et ailleurs, on a de plus en plus recours aux aménagements extérieurs éphémères, notamment dans le cadre des événements culturels qui se déroulent dans des sites extérieurs. Des aménagements amovibles sont également utiles pour expérimenter l'intérêt de configurations, ambiances et parcours envisagés<sup>8</sup>.

## CONCLUSION

---

Le CPM recommande au comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique de :

- Réaliser, dans les meilleurs délais, une analyse de l'intérêt patrimonial du site et de ses composantes.
- Procéder à des analyses spatiales et urbanistiques.
- Favoriser un projet d'ensemble en continuité avec l'histoire des lieux.
- Définir un cadre de référence pour l'aménagement et la gestion du site.
- Considérer l'avenir du stade comme un enjeu à part entière et déterminant pour l'avenir du Parc olympique.
- Préconiser une approche prudente dans les interventions à court terme.

Finalement, le CPM réitère son souhait que la Ville de Montréal soit considérée comme un partenaire à part entière dans la réflexion et les études entourant l'avenir du Parc olympique.

### Personne-ressource :

Marie Lessard, présidente  
Conseil du patrimoine de Montréal

Édifice Gaston-Miron  
1210, rue Sherbrooke Est, bureau 002  
Montréal (Québec) H2L 1L9

Courriel : [marie.lessard@ville.montreal.qc.ca](mailto:marie.lessard@ville.montreal.qc.ca)

Téléphone : 514 872-4055

---

<sup>8</sup> Le réaménagement récent de Times Square l'a démontré avec succès alors que le changement radical envisagé dans la configuration des lieux pour remplacer des rues par des places urbaines réservées aux piétons a d'abord été testé à l'aide d'installations temporaires telles des arbres en pot.